

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1561/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 16-70 du 17 décembre 1970 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation du budget primitif de l'Office pour 1970.

n° 70-1561/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
23 décembre 1970

Numéro JO
n° 1 du 11/01/1971

Date du numéro
11 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

est rendue exécutoire la délibération n°16-70 du 17 décembre 1970 du conseil d'administration de l'office des poste et telecommunication portant approbation du budget primitif de office pour l'exercice 1971,et arretant ce budget en recette en depenses,aux montant bruts ci apres: fonctionnement ;deux cent soixante-dix-huit millions quatre cent cinq mille francs djibouti (278.405.000 fd) operation en capital : quarte vingt-onze millions deux quinze mille francs djibouti (91.215.000 fd)